



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre Lartigue
Jeudi 27 février 2025– 14 h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre Lartigue, tenue le 27 février 2025 à 14 h, au 2217 avenue Papineau à Montréal.

PRÉSENTS :

Véronica Islas, présidente

Lise Quirion, enseignante

Annelysse Roussel, CP

Aïcha Chentir, soutien administratif

Claudia Tremblay, enseignante

Formant quorum sous la présidence de Véronica Islas,

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madalina Miertescu – Direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Véronica Islas déclare la séance ouverte. Il est 14 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Claudia Tremblay que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, secondé par Lise Quirion.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (13-11-2024)
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement
5. Points d'information/rapports
 - 5.1. Calendrier scolaire 2025-2026
 - 5.2. Suivi du projet éducatif
 - 5.3. Utilisation de l'annexe
 - 5.4. Suivi ETP
6. Suivi du budget du centre
7. Point du public
8. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU (30 mai 2024)

IL EST PROPOSÉ par Anne-Lyne Roussel, que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024 soit approuvé avec lecture et sans modifications et appuyé par Claudia Tremblay.

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- Aicha Chentir est la nouvelle représentante du personnel de soutien à la suite du départ à la retraite de Lise Langlois.

4. CONSULTATION SUR LES CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

La présidente Veronica Islas invite le CE à faire connaître son avis au regard des critères de sélection de la direction d'établissement conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* (articles 79, 96.8, 110.1 et 110.5). Le CE est consulté par la présidente et les résultats sont les suivants :

- Autonomie et imputabilité : compétence hautement prioritaire pour le milieu
- Proximité et efficacité : compétence hautement prioritaire pour le milieu (1)
- Jugement et prise de décision : compétence hautement prioritaire pour le milieu (1)
- Équité et inclusion : compétence hautement prioritaire pour le milieu (1)
- Mobiliser son équipe, les parents et les partenaires en vue de développer et de réaliser un projet d'établissement fort, axé sur la réussite des élèves jeunes et adultes : compétence prioritaire pour le milieu (2)
- Porter la vision pédagogique dans son établissement et s'assurer de la qualité de l'environnement éducatif : compétence hautement prioritaire pour le milieu (1)
- Soutenir et encadrer le personnel en vue de favoriser la réussite des élèves jeunes et adultes : compétence hautement prioritaire pour le milieu (1)
- Assurer le développement de ses compétences et soutenir le développement de celles de son personnel : compétence prioritaire pour le milieu (2)
- Planifier, organiser, évaluer et réguler l'utilisation des ressources de l'établissement et en rendre compte : compétence moyennement prioritaire pour le milieu (3)

Comme remarque en lien avec les compétences mentionnée, il est proposé par Veronica Islas et appuyé par Claudia Tremblay d'ajouter le savoir-être et la bienveillance.

La consultation est terminée. La présidente transmettra l'avis du CE, via le formulaire prévu à cet effet.

5. Points d'information

- 5.1 Calendrier scolaire 2025-2026. : document déposé séance tenante. Le calendrier a été déjà présenté en CPEPE et l'équipe-centre a déjà choisi les journées pédagogiques à sa disposition.
- 5.2 Suivi du projet éducatif
La direction précise que les objectifs et les cibles du projet éducatif (PE) sont établis jusqu'en 2027. Les moyens peuvent être revus chaque année. Le centre est dans la bonne voie pour atteindre les objectifs du PE.
- 5.3 Utilisation de l'annexe : pas de groupe à l'annexe pour la session en cours. Il est prévu de l'utiliser l'annexe à la session avril-juin 2025
- 5.4 Suivi ETP. La direction nous informe que malgré la réduction de l'enveloppe budgétaire des postes enseignant, nous n'avons pas enregistré une baisse globale des ETP, étant donné l'augmentation du nombre d'élèves à temps complet.

6. Suivi sur le budget du centre

Dépôt séance tenante de la situation financière - exercice 2024-2025 – FGA

Il reste de l'argent du café étudiant pour organiser une sortie de fin d'année. Pour l'an prochain Veronica Islas suggère de faire la demande pour une caisse enregistreuse afin de repartir le Café tout en respectant les recommandations du Bureau de la conformité. La direction en fera le suivi et explorera différentes avenues pour la rentrée de septembre 2025.

7. **Point du public**

Aucun point.

8. **Varia**

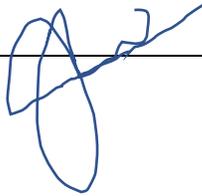
Aucun point

9. **Levée de la séance**

Proposée par Aicha Chentir et secondée par Lise Quirion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est ___15h30___ h.

Présidence



Direction d'établissement

